

A.L.O.A

EURL au capital de 100 euros

Siège social : 18 LA JARROUSSELIERE, 85120 SAINT PIERRE DU CHEMIN

932662604 RCS la Roche-Sur-Yon

Procès-Verbal des décisions de L'Associé Unique du 17 septembre 2024

Le 17 septembre 2024, à 10h00,

Mme Aurélie ARNAUD, associée unique de la société A.L.O.A, Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée au capital de 100 euros, ayant son siège social 18 LA JARROUSSELIERE, 85120 SAINT PIERRE DU CHEMIN, immatriculée au RCS de la Roche-Sur-Yon sous le numéro 932662604, gérant et Associé unique de ladite Société, a pris les décisions suivantes :

PREMIÈRE DÉCISION

(Transfert du siège social)

L'associé unique décide de transférer le siège social de 18 LA JARROUSSELIERE, 85120 SAINT PIERRE DU CHEMIN à 11 rue du Duc d'Aquitaine, 85120 VOUVANT à compter du 17 septembre 2024.

DEUXIÈME DÉCISION

(Modification de l'objet social)

L'associé unique décide d'ajouter à l'objet social existant :

« La vente d'alcool à emporter, les produits locaux, la presse, les souvenirs, article de pêche, relais colis, gaz et produits artisanaux. »

TROISIÈME DÉCISION

(Modification des statuts)

L'associé unique, compte tenu de la décision précédentes, décide de modifier les articles correspondants des statuts.

QUATRIÈME DÉCISION

(Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités)

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie, ou d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer tous dépôts, formalités et publications nécessaires.

L'associé unique donne tous pouvoirs aux salariés de la société LVPRO, SAS au capital de 51 454,80 euros, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 809 015 407, domiciliée au 15 rue de Milan 75009 Paris, de certifier conforme le présent acte aux fins d'effectuer toute formalité auprès du Greffe du Tribunal de commerce, du service des impôts des entreprises, de la Chambre de commerce ou de la Chambre de métiers, et plus généralement tous les organismes destinataires des formalités légales.

* *

*

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 10h30.

De tout ce qui a été traité ci-avant, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le Président et les associés.

Signatures des associés

Aurélie ARNAUD

Signé par :

41FB4CFE5DE54EB...

Signature du Dirigeant

Aurélie ARNAUD

Signé par :

41FB4CFE5DE54EB...